TRAIL des VERRIERS
REGLEMENT

L'inscription au Trail des Verriers implique la connaissance
et le respect du règlement ci-dessous.

1. EPREUVE

« Le Trail des Verriers » est organisé par le foyer rural de Goetzenbruck. C'est un trail **semi nocturne**.

Cette manifestation comprend :

☛**deux courses natures :**
- Un parcours de « trail découverte » de 26 km.
- Un parcours « course nature » de 12 km.

Il s'agit d'une course à pied chronométrée, empruntant un parcours balisé, vallonné.
Le circuit est principalement sur chemins et sentiers forestiers.

Le départ du 26 km sera donné le samedi 1 Mai 2027 à 19 heures.

Le départ de la course du 12 km sera donné le samedi 1 Mai 2027 à 19h30 heures.

☛**trois courses enfants chronométrées :**
- Un parcours de 700 m (2 tours de stade) pour les jeunes de 6 à 9 ans. (2021 à 2018)
- Un parcours de 1300 m pour les jeunes âgés de 10 à 12 ans. (2017 à 2015)
- Un parcours de 2600 m pour les jeunes âgés de 13 à 16 ans. (2014 à 2012)

Le départ des trois courses sera donné le samedi 1 Mai 2027 à partir de 17 heures 30.

Le lieu de départ et d'arrivée sera la salle culturelle de Goetzenbruck.

2. PARTICIPATION

Le parcours du Trail de 26 km est ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2007 ou avant (catégories espoir à vétéran), licenciée ou non.
Le parcours du Trail de 12 km est ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2011 ou avant (catégories cadets à vétérans), licenciée ou non.
Les courses enfants sont ouvertes pour les jeunes âgés de 6 à 16 ans.

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET PPS

Toute participation à cette compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

• d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA.
Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

• ou d'un PPS (Parcours Prévention de Santé). Tout participant majeur devra satisfaire au PPS.
Ce PPS est disponible en ligne sur la plateforme de la FFA : pps.athle.fr.
Durée de validité 12 mois.

• Pour les mineurs, l'autorisation parentale sera nécessaire pour toute inscription. De plus, nous demandons de compléter un questionnaire que le participant devra remplir accompagné de ses parents. Si une des réponses est « non », il faudra qu'il fournisse un certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un PPS même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

En l'absence de licence ou de PPS, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

4. INSCRIPTIONS

Le montant de l'inscription est fixé à 26 euros pour les coureurs individuels du 26 km, 16 euros pour la course des 12 km, dont 2 euros seront reversés à l'E.S.A.T de Goetzenbruck
Le montant de l'inscription pour les courses enfants est fixé à 4 euros, dont 1 euro sera reversé à l'E.S.A.T de Goetzenbruck.

Toutes les inscriptions se font à partir du site Internet du Trail : www.traildesverriers.com avec paiement en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Droits d'inscription (aucune inscription et modification ne seront prises par téléphone).
Mode de paiement : par carte bancaire sur le site internet.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit sauf en cas de souscription d'assurance au moment de l'inscription. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Inscriptions en ligne closes au plus tard le 29 avril 2027 à 24 h. La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course.

Pas d'inscriptions possibles sur place.

***Mesures sanitaires :**
Les coureurs s'engagent à respecter les mesures sanitaires qui seront en vigueur le jour de l'événement.

5. EQUIPEMENT POUR LE TRAIL

Le trail se déroulant en semi nocturne, la **lampe frontale est OBLIGATOIRE** !
Il est fortement préconisé de posséder l'équipement suivant dans un sac à dos : sifflet, couverture de survie et coupe-vent selon la météo.
L'utilisation de bâtons est autorisée.

6. REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité le samedi 1 mai 2027 de 16h00 à 18h00 à la salle socio-culturelle.

Le bureau des litiges pourra effectuer des modifications jusqu'à 18h00.

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.
Un coureur qui abandonne, remet son dossard au ravitaillement le plus proche.

7. SECURITE du PARCOURS

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles.
Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.
Les suiveurs VTT et les chiens sont interdits hors organisation.
L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

8. ENVIRONNEMENT

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.
Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée.

9. RAVITAILLEMENT

Trois ravitaillements (2 sur le parcours ; 1 à l'arrivée) et un point d'eau, seront proposés sur le 26 km et deux ravitaillements pour le 12 km (1 sur le parcours ; 1 à l'arrivée).

10. ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident corporel.

11. DROITS A L'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs « Trail des Verriers », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à

l'occasion de ma participation au Trail , sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

12. ANNULATION COURSE

- En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

- Pour les **courses enfants**, si une des trois courses totalise **moins de 5 inscrits**, à la date du 29 avril 2027, l'organisation **annulera** cette course et s'engage à **rembourser** les enfants inscrits sur cette course.

13. RECOMPENSES

L'organisation remettra un lot à chaque participant et une récompense sera offerte aux 5 premiers dans la catégorie hommes, femmes de chaque course (12 km et 26 km).
Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

14. DIVERS

Des vestiaires H et F seront disponibles pour la préparation et l'arrivée des coureurs.
Des douches seront mises à disposition.
Possibilité de déposer les sacs en consigne.
Possibilités de restauration, buvettes sur place pour les coureurs, accompagnants et visiteurs.

15. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.